

2 et 7. Le mélange commercial, qui contient 0.54 livre de picloram par gallon, s'applique à raison de 1.6 à 3 gallons par acre. Les quantités et les méthodes d'application sont établies par le ministère de l'Agriculture du Canada. Le programme est exécuté par un personnel compétent sous la supervision directe du personnel de la Commission de la frontière internationale.

3. Le produit a été mis sur le marché en 1963 par Dow Chemical. Les essais du produit chimique ont été effectués par cette société et soumis au ministère de l'Agriculture avant l'obtention du brevet.

4. Le traité de 1925 entre le Canada et les États-Unis et la loi sur la Commission de la frontière internationale de 1960 font état d'une éclaircie à maintenir le long de la frontière.

5. Le programme de la Commission constitue une entreprise internationale mise sur pied par voie de consultation et d'accord entre les membres canadiens et américains.

6. Le produit commercial est fourni par Dow Chemical.

#### LA GARDE DE CERTAINS BÂTIMENTS PENDANT LA GRÈVE DE LA POLICE DE MONTRÉAL

##### Question n° 935—L'hon. M. MacLean:

1. Au cours de la récente grève de la police de Montréal, certains bâtiments ont-ils été gardés par des militaires des forces armées canadiennes et, dans l'affirmative, quels étaient ces bâtiments?

2. A la demande de qui ce service a-t-il été assuré?

3. Quelles autorités ont décidé quels seraient les bâtiments qui seraient ainsi gardés?

4. Le gouvernement fédéral demande-t-il à des gouvernements d'autres niveaux de l'indemniser des frais qu'il a dû subir?

**M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** 1. Oui, la tour d'émission située sur le Mont-Royal, l'Hôtel de ville, le quartier général de la Police de Montréal, et le quartier général de la Sûreté provinciale du Québec (SPQ) à Montréal.

2. Le Procureur général de la province de Québec.

3. Le Directeur général de la Sûreté du Québec.

4. Oui, à la province de Québec.

#### LES LICENCIEMENTS À LA FAIREY AVIATION

##### Question n° 948—M. Forrestall:

Quelles sont, très exactement, les mesures prises par le gouvernement pour dédommager au maximum les employés de la *Fairey Aviation of Canada* qui seront licenciés dans quelques semaines?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a formé un groupe de travail de quatre conseillers en [L'hon. M. Sharp.]

main-d'œuvre et d'un commis pour l'inscription, à l'usine de Dartmouth, de tous les travailleurs de Fairey Canada Ltd. et pour leur prodiguer sur place des conseils. De plus, trois conseillers en main-d'œuvre ont été affectés aux trois autres établissements de la compagnie dans les provinces Maritimes, soit à l'aéroport international d'Halifax, à Greenwood (N.-É.) et à Summerside (Î.-P.-É.). Les travailleurs bénéficient de la gamme complète des services offerts par les Centres de main-d'œuvre du Canada: conseil professionnel touchant les emplois, ouvertures offertes aux travailleurs pour un nouvel emploi, assistance à la mobilité et formation professionnelle.

L'inscription a commencé le 23 janvier 1970. Fairey Canada collabore entièrement à ce travail et a permis que les entrevues aient lieu dans les locaux mêmes de la compagnie. Les travailleurs peuvent disposer du temps nécessaire à cette fin et sont payés à plein salaire.

La compagnie a consenti à étudier la possibilité de former un comité mixte ouvrier-patrons, sous les auspices du Service consultatif de la main-d'œuvre du ministère. La première phase d'un tel programme est habituellement la préparation d'un inventaire de la main-d'œuvre, travail qui est actuellement en cours. Ensuite, il faudra prendre les mesures nécessaires pour calculer les derniers versements de salaires et les allocations de pensions. La possibilité de trouver des emplois dans d'autres travaux connexes sera aussi étudiée. S'il devient nécessaire que les travailleurs aillent s'établir dans un autre endroit afin de pouvoir accepter un nouvel emploi, l'aide à la mobilité leur sera accordée conformément aux dispositions du programme de mobilité de la main-d'œuvre.

#### LES OBLIGATIONS PERPÉTUELLES

##### Question n° 960—M. Rodrigue:

Quel est le montant total des obligations perpétuelles émises par le gouvernement canadien en date du 1<sup>er</sup> janvier 1970?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** \$55,000,000.

#### LES FRAIS DES BILLETS DE BANQUE

##### Question n° 980—M. Goode:

1. A combien estime-t-on le coût de la composition graphique et de la gravure des planches à billets dont se servira la Banque du Canada pour imprimer la nouvelle série de billets de banque qu'elle émettra à compter de 1970?

2. A combien s'élèvera le coût de l'émission des billets nouveau dessin, par opposition au coût du maintien du dessin actuel?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** 1 et 2. Tout comme le coût d'émission des